

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 mai 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2015 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2015-05-0097

### **1.Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0098

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0099

### **Ajournement de la session**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, d'ajourner la session à 20h05 afin de procéder au tirage au sort pour la location du Centre Récréatif Guillaume Bastille durant la période des Fêtes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0100

### **Réouverture de la session**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, de procéder à la réouverture de la session à 20h07.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2015-05-0101

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2015 à 20 heures**

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2015 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2015-05-0102

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'avril 2015 au montant de 11 485,54 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'avril 2015, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	7 769,41 \$
Responsable de voirie .....	3 360,23 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 162,29 \$

#### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2015 au montant de 76 142,31 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

2015-05-0103

#### **4.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2015**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2015.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité, au 31 mars 2015, est annexé au procès-verbal sous le numéro **2015-05-01.1**

2015-05-0104

#### **4.4 Dépôt des indicateurs de gestion 2014**

**ATTENDU** l'obligation pour la municipalité de fournir au MAMOT les indicateurs de gestion pour l'année 2014;

**ATTENDU** que la date de dépôt a été devancée au 30 juin de chaque année;

**ATTENDU** que le MAMOT a confirmé réception de nos indicateurs de gestion pour l'année 2014;

Le directeur général et secrétaire trésorier, Alain Vila, dépose le Sommaire des indicateurs de gestion obligatoires 2013 sous le numéro d'annexe **2015-05-01.2**

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie :**

- Entretien et réparation des véhicules;
- Surveillance et intervention sur les ponceaux, fossés, accotements, asphalte froid;

#### **Administration :**

- Appel d'offres abri à abrasifs (suivi, analyse de soumission, etc...);
- Appel d'offres Côte Gagnon et ponceau principale (suivi, analyse de soumission, etc...);
- Suivi du dossier de la borne sèche de la pépinière;
- Fermeture définitive de l'année 2014;
- Programmation d'une séance d'information pour la prévention en santé pour la voirie;
- Préparation du plan d'information suite à la limitation de vitesse de la route de la Station.
- Organisation d'une formation en approche client
- Saisie et dépôt des indicateurs de gestion;
- Rencontres diverses (employés, architecte, Comité de voirie, comités de sélection pour appels d'offres, citoyens, municipalités, etc...).
- Égrainage des talus;
- Bottins des ressources (édition et distribution)
- Classement de l'exercice financier 2014 aux archives
- Inscriptions pour la Journée d'éveil à la lecture et à l'écriture du 3 mai 2015

#### **Services techniques et urbanisme:**

- Inspections et dégel de ponceaux
- Rapport de prélèvement d'eau
- Dossier du valideur (ROMAEU)

- Appui à la voirie pour travaux ponceaux, et autres.

### **Développement**

- Finalisation de la nouvelle affiche directionnelle Érablière JOCY
- Planifier la rencontre régulière de la Corporation de développement
- Communiquer par téléphone avec tous les propriétaires équins et participation à la rencontre d'information du 8 avril du Sentier des Fers à cheval (intérêt des participants, prochaine rencontre à venir en mai pour valider un prochain sentier reliant Saint-Modeste à Saint-Épiphanie)
- Participation à la rencontre régulière de la Corporation de développement le 9 avril
- Amasser et inventorier tous les services pertinents pour le Chemin St-Rémi
- Participation à la finalisation du Bottin des ressources de la Municipalité;
- Dossier géocaching pour la MRC, animation conjointe le 21 avril et convocation de tous les membres délégués des corporations ayant manifesté un intérêt (Saint-Modeste en fait partie);
- Participation à la rencontre avec l'architecte Carl Charron du 15 avril dernier.
- Communiquer avec la firme Actuel conseil, Isolation Tousignant pour avoir une soumission des coûts de travaux pour l'église.
- Communications avec la Pépinière de Saint-Modeste pour l'activité de distribution d'arbre le 23 mai prochain
- Planification de l'AGA pour le 14 mai prochain.
- Effectuer diverses communications pour le projet de Jardin communautaire
- Participation à la dernière édition du Mot Destin

### **Loisirs :**

#### **Corporation des Loisirs**

- ✓ Rapport annuel de la Corporation;
- ✓ Rédaction et impression du frigi-loisirs;
- ✓ Préparation des activités de soccer pour cet été;
- ✓ Préparation documents pour l'AGA;

#### **Terrain de jeux**

- ✓ Suite des entrevues;
- ✓ Engagements des moniteurs (dossiers d'employés, etc.);
- ✓ Recherche de sorties/activités spéciales;
- ✓ Réservation autobus;
- ✓ Préparation des documents 2015 (guide du parent, feuilles de contrôles, etc.);
- ✓ Suivi auprès d'Emploi Été Canada;
- ✓ Impression des dépliants et fiches d'inscriptions;

#### **Autres**

- ✓ Concours pour les billets de coupe Telus;
- ✓ Réunion de la Table inter-municipale;
- ✓ Élaboration d'un formulaire d'emprunt pour le coffre à bouger;
- ✓ Participation au Mot-Destin du mois de mai.

## **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

## **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2015-05-0105

### **7.1 Utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 513 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les détails signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B dument complétée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** la municipalité de Saint-Modeste informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Une copie de l'Annexe A fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **2015-05-01.3**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0106

### **7.2 Autorisation de tenue d'un pont payant par le Club Optimiste**

Résolution annulée dans la mesure où il n'y aura pas de pont payant cette année.

2015-05-0107

### **7.3 Embauche d'un assistant à la voirie et aux infrastructures**

**ATTENDU QUE** par sa résolution N°2015-04-0085, la Municipalité ouvrirait une demande de candidatures pour le poste vacant d'assistant à la voirie et aux infrastructures municipales (poste permanent à temps plein);

**ATTENDU** qu'un appel à candidature a été publié dans les

journaux locaux et sur le site d'Emploi Québec;

**ATTENDU QU'**il s'en est suivi par le Comité de Voirie l'examen des candidatures ainsi que des entrevues d'embauche;

**ATTENDU** que parmi les candidats reçus en entrevue, le comité de voirie recommande de retenir la candidature de M. Gabriel Olivier-Côté lequel occupait le poste de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver sur appel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Lucien Gendron **QUE** :

- Le poste d'assistant de voirie soit attribué à monsieur Gabriel Olivier-Côté;

- Le conseil confirme l'engagement de monsieur Gabriel Olivier-Côté aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre d'engagement à transmettre à monsieur Gabriel Olivier-Côté datée du 5 mai 2015 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2015-05-0108

#### **7.4 Embauche des moniteurs de terrain de jeux**

**Monsieur Simon Pelletier, conseiller, fait part aux membres du conseil qu'il est en situation de conflit d'intérêts et qu'il se retire de la discussion et de la décision.**

Suite à la clôture du processus d'embauche, Janie Gagnon, directrice adjointe du Camp Richelieu Vive La Joie et technicienne en loisirs de la municipalité, nous informe que les candidatures suivantes ont été retenues :

- Cindy Gagnon
- Jessy Milliard
- Maxim Pelletier
- Anthony Fortin

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger d'engager les moniteurs de terrain de jeux suivants au titre du terrain de jeux municipal :

**QUE** l'un des moniteurs sera engagé à horaires flexibles;

**QUE** le salaire horaire sera de: 10,55 \$ / heure  
Moyenne générale d'heures travaillées : 35 heures par semaine  
sauf pour le moniteur à horaires flexibles;

#### **Conditions de travail**

Formations : 4 jours (rémunéré 45\$ par jour)

Planification : 2 jours

Animation : 25 juin au 5 août 2015

Inventaire et bilan de saison : 6 et 7 août 2015

Soit un total équivalent à 7 semaines pour chaque animateur \*

Moyenne générale d'heures travaillées prévues : 35h par semaine \*

\* à l'exception d'Anthony Fortin qui agira à titre de 4<sup>e</sup> moniteur et sera en congé lorsque nécessaire, dépendant le nombre d'inscriptions

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.**

2015-05-0109

**7.5 Changement de catégorie d'emploi – Employé de voirie**

**ATTENDU** que le Comité de Voirie recommande de modifier la catégorie d'emploi de M. Antoine Beaulieu;

**ATTENDU** que le Comité de Voirie souhaite ainsi reconnaître les qualités d'engagement, de persévérance, de leadership et de professionnalisme de M. Antoine Beaulieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier,

**QUE** ce conseil entérine la nomination de M. Antoine Beaulieu au poste d'adjoint de voirie aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre de nomination à transmettre à M. Antoine Beaulieu datée du 5 mai 2015 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0110

**7.6 Désignation de représentants de la Municipalité – Bornage et servitudes au dossier Hélène Michaud**

**ATTENDU** que par sa résolution N° 2014-12-0279, ce conseil :

- acceptait les repères de l'arpenteur-géomètre Michel Côté suivant sa minute 7028;
- donnait mandat à l'arpenteuse-géomètre Élise Rousseau-Bérubé de procéder au bornage conformément à ladite minute 7028;
- mandatait la firme d'arpenteurs géomètres GPLC inc, aux fins de réalisation de deux mandats aux montants de 5850 \$ avant taxes.

**ATTENDU** que dans le cadre de la réalisation des mandats ci-dessus, la firme d'arpenteurs géomètres GPLC inc. demande que soient nommés des représentants de la Municipalité lors de la visite des lieux ainsi que pour la signature du procès verbal de bornage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond,

**QUE** ce conseil mandate :

- Daniel Martel, inspecteur en bâtiment et environnement, et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentants désignés de la Municipalité de Saint-Modeste lors de la visite des lieux;
- Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentant désigné de la Municipalité de Saint-Modeste aux fins de signature du consentement à l'abornement et convention d'abornage;
- Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentant désigné de la Municipalité de Saint-Modeste aux fins de signature du procès verbal de bornage relatif aux travaux présentés en préambule;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0111

**7.7 Bourse d'excellence 2014-2015 – CÉGEP de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** que lors de la 40<sup>e</sup> Soirée du mérite étudiant du Cégep de Rivière-du-Loup, les élèves du Cégep de Rivière-du-Loup se méritant des bourses d'excellence pour l'année 2014-2015 ont été honorés;

**ATTENDU** que Monsieur Steven Gagnon, récipiendaire de la bourse Technologie de l'électronique industrielle, est originaire de Saint-Modeste;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Modeste souhaite promouvoir la réussite et la persévérance scolaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Simon Pelletier,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Modeste félicite M. Steven Gagnon en sa qualité de récipiendaire de la bourse Technologie de l'électronique industrielle, et bonifie ladite bourse d'un montant complémentaire de 100 \$;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0112

**7.8 Demande de délai supplémentaire pour construction sans pénalité**

**ATTENDU** le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le promoteur de la rue Estelle qui mentionnait que : « Dans les 48 mois de la date de la signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur le terrain présentement vendu un bâtiment résidentiel conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la Municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme forfaitaire fixe de mille cinq cents dollars (1500 \$) payable annuellement par le propriétaire de terrain ne s'étant pas exécuté dans le délai prescrit. Cette somme est fixée dans le cadre de la présente entente. Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit. Le délai de 48 mois n'est pas prorogeable, ni extensible même en cas de revente du terrain à l'intérieur du délai de 48 mois ».

**ATTENDU** que par sa résolution N° **2013-08-0174**, ce conseil acceptait qu'un aménagement soit réalisé à titre exceptionnel, aux fins d'accorder un délai supplémentaire par voie d'acte sous seing privé à établir entre les parties, aux fins de porter la pénalité à 500\$ pour la 1<sup>ère</sup> année fiscale excédent le délai de 48 mois, puis 1500 \$ pour les années subséquentes tel que prévu à l'entente;

**ATTENDU** la demande écrite de M. Jean-Michel Lévesque pour prolonger de 6 mois le délai de construction d'une résidence sur la rue Estelle sans pénalité ou pénalité réduite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

- le conseil accepte qu'un aménagement soit réalisé à titre exceptionnel, aux fins d'accorder un délai supplémentaire par voie d'acte sous seing privé à établir entre les parties,

aux fins de porter la pénalité à 500\$ pour la 2<sup>ème</sup> année fiscale excédent le délai de 48 mois à la condition que le permis de construire soit obtenu avant le 31 aout 2015 et que la construction ait débuté au 30 octobre 2015 faute de quoi la pénalité serait portée à 1500 \$ tel qu'initialement prévu;

- que copie de la présente résolution soit adressée au Demandeur;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0113

**7.9 Embauche d'une secrétaire administrative à durée déterminée (remplacement de congé maternité)**

**ATTENDU QUE** la secrétaire administrative, madame Isabelle April, a avisé la municipalité qu'il faudrait prévoir son remplacement pour congé maternité et congé parental en 2015/2016 pour 50 semaines environ pour une entrée en vigueur vers le milieu du mois d'octobre2015;

**ATTENDU** que des recherches ont été effectuées pour pourvoir à ce poste à durée déterminée;

**ATTENDU** que la candidature de Madame Thérèse Gamache répond aux besoins du poste à pouvoir ainsi qu'à ses propres aspirations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

**QUE :**

- Le poste de secrétaire administrative soit attribué à Madame Thérèse Gamache en qualité d'employé surnuméraire à compter du départ de Madame Isabelle April et pour une durée initialement prévue de 55 semaines;
- Le conseil entérine l'engagement de Madame Thérèse Gamacheaux conditions telles que décrites dans le projet de correspondance de confirmation d'engagement à transmettre à Madame Thérèse Gamache datée du 6 mai 2015 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2015-05-0114

**7.10 Désignation de signataires suite à abolition d'une portion de chemin public – Segment du Rang 2**

**ATTENDU** la demande reçue de M. Michael Pelletier, propriétaire du 213, rue Principale à Saint-Modeste, à l'effet que son certificat de localisation fait apparaître une partie de l'ancien Rang 2 comme appartenant à la municipalité;

**ATTENDU** que le propriétaire susmentionné demande à la municipalité de lui céder la partie de terrain qui constituait une partie de l'ancien chemin et qui jouxte son lot N° 22-B du Rang 2;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports du Québec a abandonné la gestion de ce chemin;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour régulariser les titres de propriété de M. Michael Pelletier, que le segment de l'ancien Rang 2 jouxtant sa propriété au sud et au nord du Rang 2 soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette ainsi désaffectée lui soit rétrocédée;

**ATTENDU** l'article 66 de la LCM qui permet de procéder par résolution;

**ATTENDU** que par sa résolution N°2014-06-0133, ce conseil décidait :

- **QUE** les segments de l'ancien Rang 2 montrés dans un plan joint sous le N° d'annexe **2014-06-01.1**, soient fermés et abolis comme chemin public municipal;
- **QUE** l'assiette de cet ancien chemin jouxtant le terrain de M. Michael Pelletier soit rétrocédée à ce dernier pour une somme nominale de 1 \$ afin de lui éviter d'assumer les dommages découlant de cette fermeture et abolition;
- **QUE** le propriétaire assume les frais d'arpentage s'il y a lieu et les frais notariés pour régulariser ses titres de propriété.

**ATTENDU** que Me Louis Garon, notaire à La Pocatière, nous a soumis un projet d'acte notarié dont copie a été remise aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce conseil :

- accepte le projet d'acte soumis par le Notaire Me Louis Garon;
- mandate le maire, Louis-Marie Bastille, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, pour signer le projet d'acte notarié à intervenir auprès de l'étude du Notaire Me Louis Garon, relativement à la cession à M. Michael Pelletier d'une portion de l'ancien Rang 2.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0115

**7.11 Choix d'adjudicataire suite à l'appel d'offres sur invitation de services professionnels pour la fourniture de plans, devis et documents d'appels d'offres et pour la surveillance des travaux – Côte à Gagnon et ponceau pépinière**

**ATTENDU QUE** par courrier du 28 octobre 2014, le Ministre des Transports confirmait à la Municipalité de Saint-Modeste l'octroi d'une subvention de 150 000 \$ relativement à la réfection et la sécurisation de la Côte Gagnon;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en attente de confirmation de fonds complémentaires de la part du MTQ relativement à la réfection de la Côte Gagnon et autres travaux sur le Rang 2;

**ATTENDU QUE** ces travaux nécessitent la confection de plans et devis, un soutien technique notamment relativement à l'élaboration de l'appel d'offres auprès des entrepreneurs en génie civil ainsi qu'une surveillance des travaux en ce qui concerne la Côte Gagnon, pour en assurer la conformité;

**ATTENDU QUE** le ponton traversant le Rang 2 au niveau de la pépinière nécessite d'importants travaux de réfection, et que ces travaux vont nécessiter un devis technique aux fins de pouvoir réaliser un appel d'offres;

**ATTENDU QUE** par sa résolution N°2015-03-0066, ce conseil déclarait qu'il serait adressé durant le courant du mois de mars un appel d'offres sur invitation pour services professionnels spécialisés minimalement auprès de 2 firmes d'ingénieurs afin de remplir les mandats mentionnés en préambule de la présente résolution;

**ATTENDU** que quatre (4) firmes d'ingénieurs ont été invitées à soumissionner relativement à des demandes de soumissions de services professionnels pour la fourniture de plans, devis et documents d'appels d'offres et pour la surveillance des travaux de réfection de la Côte Gagnon et du ponton de la pépinière avant la date limite du lundi 27 avril 2015 à 12h00;

**ATTENDU** que conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, un système de pondération a été utilisé par un comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues selon les conditions et critères énoncés dans l'appel d'offres;

**ATTENDU** les résultats de l'ouverture des soumissions et des travaux du comité de sélection sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Conformité soumission</b>	<b>Prix total (avant taxes)</b>	<b>Pointage final</b>
SNC-Lavalin	Oui	35 300 \$	41,07
Groupe Cogespro inc.	Non déposé	S/O	S/O
Actuel Conseil inc.	Non déposé	S/O	S/O
Ville de Rivière-du-Loup	Non déposé	S/O	S/O

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre présentée par «SNC-Lavalin» déposée au coût global de 40 586,18 \$ taxes incluses;

**QUE** les dépenses reliées à l'attribution du présent contrat seront payées à même la subvention d'un montant de 150 000 \$ attribuée par le Ministère des Transports du Québec relativement à la réfection et la sécurisation de la Côte Gagnon;

**QUE** toute dépense non éligible à ladite subvention sera payée à même l'excédant accumulé non affecté;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0116

**7.12 Choix d'un soumissionnaire pour la fourniture et l'installation d'un abri à abrasifs**

**ATTENDU QUE**, par sa résolution 2015-03-0067, la Municipalité lançait un appel d'offres pour acquérir un abri à abrasifs;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'évaluation des soumissions selon certains critères de pondération prévus à l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** les résultats de l'évaluation des soumissions sont représentés dans le tableau suivant :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage final</b>
Industries Permo inc.	24.29
MégaDome	Pas d'offre
Calhoun	Pas d'offre

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** la municipalité retienne l'offre de Industries Permo inc. pour la fourniture et l'installation d'un abri à abrasifs au coût de 57 274.80 \$ taxes incluses tel que décrit aux documents d'appel d'offres;

**Que** l'abri à abrasifs soit payé par le biais de l'excédent accumulé affecté;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0117

**7.13 Demande de commandite – Journée de sensibilisation à l'éveil à la lecture et à l'écriture**

**ATTENDU** que les partenaires de la Table de concertation de la MRC de Rivière-du-Loup sur l'Éveil à la lecture et à l'écriture organisent une journée de sensibilisation à l'éveil à l'écrit sous le thème : «**Lire, quelle aventure!**»,

**ATTENDU** que cette activité se déroulera à la municipalité St-Modeste, le dimanche 3 mai 2015;

**ATTENDU** que compte tenu du succès de l'activité et du nombre d'inscrits, le budget du comité organisateur risque d'être déficitaire;

**ATTENDU** que pour la bonne réalisation cette activité les partenaires de la Table sollicitent de notre part une aide financière de 100\$ pour la tenue couvrir en partie les frais du repas;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Simon Pelletier :

◆ de verser une contribution de 100\$ aux partenaires de la Table de concertation de la MRC de Rivière-du-Loup sur l'Éveil à la lecture et à l'écriture pour l'organisation de la journée de sensibilisation à l'éveil à l'écrit sous le thème : «**Lire, quelle aventure!**»;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0118

**7.14 Demande de paiement des honoraires d'une messe des défunts**

**ATTENDU** que par les années passées, lors de décès des citoyens domiciliés à Saint-Modeste, la municipalité avait pour politique de payer des honoraires de messe à leurs intentions;

**ATTENDU** que Sœur Jeanne-D'Arc d'Auteuil a transmis la liste des défunts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Lucien Gendron, de payer des honoraires pour les défunts suivants :

M. André Gamache;  
M. Marcel Castonguay;  
Mme Gilberte Thériault;  
M. Martin Beaulieu;  
Mme Rose Levasseur;  
Mme Huguette Castonguay;

Soit un déboursé total de 90 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-05-0119

**7.15 Demande de commandite – École de Saint-Modeste**

**ATTENDU** la demande de contribution financière reçue de l'école de Saint-Modeste afin de financer la sortie de fin d'année des élèves de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Émile-Olivier Desgens :

◆de verser une contribution de 100\$ à l'école de Saint-Modeste pour participer au financement de la sortie de fin d'année;

Le vote est demandé :  
Nombre de votes « pour » : 4  
Nombre de votes « contre » : 2

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

**8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Néant

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

2015-05-0120

**9.1 Achat d'équipement – Habits de combat**

**ATTENDU** la demande du Service Incendie de la Ville de Rivière-du-Loup à l'effet qu'il convient de renouveler des habits de combat de pompiers devenus désuets;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-du-Loup participe au processus d'achats regroupés de l'UMQ et nous propose l'achat d'habits de combat au coût unitaire de 1575 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond

appuyé par Simon Pelletier **QU'**il soit procédé à l'acquisition de 3 (trois) habits de combat pour pompiers par le biais du processus d'achats regroupés de l'UMQ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2015-05-0121

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 21 heures 30 minutes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire